

**Réunion du Comité syndical
Séance du JEUDI 17 NOVEMBRE 2016**

PROCES VERBAL

L'an deux mille seize le jeudi dix-sept novembre, à quatorze heures, le Comité Syndical s'est réuni à PORT-SAINTE-MARIE, salle « Saint Clair », sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC

Vice-présidents territoriaux :

MM. Jean-Louis COUREAU, Françoise LABORDE, Christian LUSSAGNET, Bernard LAVERGNE, et Jean Pierre LORENZON.

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Patrick GAUBAN, Germinal SALSENECH, Sylvio GUINGAN, Patrick PIAZZON, Xavier DOVILLEZ, Pascal CUCCHI, Michel SERRANO, Pierre ALLEMAND, Maurice BERNET, Denis GUILLOU, Alain UNAL, Alain DEVOS, Bernard VERGNES, Jean-Claude VALADIER, Philippe FRIMAUDAU, Michèle DUCLERCQ, Dominique PASCUAL, Christine ROSE, Thierry DUCOS, Jean-Claude CAVAILLE, Ronan PERCHOC, Rémi MOREAU, Gilbert GUERIN, Andrée AUVRAY, Marius DAL CIN, Michel DOUSSINE, Edouard DELORME, Olivier AILLET, Jean-Jacques CAPDEVILLA, Bruno ROSSETTO, Maryse LAMARQUE, Marie Chantal TRINQUE, Jean-Marie GEORGES, Pierre CHAUVEL, Philippe CASTANIER, Paulette LABORDE, André DULIN, Jean-Louis LEMANACH, Pierre LAPEYRE, Etienne RAUZET, Daniel FOLLET, Georges RODIER, Rodolphe BERNOU, Daniel MARTET, Nicole BERNADET, Paul BORDES, Jean-Paul DESTIEU, Didier BARROIS, Michel KAUFFER, Jean-François GUILLOT, Serge PERES, Alain GIBRAT, Robert RIEUCAUD, Marie Françoise DACHY, Raymond ZINESI, Isabelle LABONNE, Alain WIDEMANN, Christian LAMY, Serge CARBONNET, Pascal DE BRITO, Gérard FIX, Nathalie MARRAUD, Auguste FLORIO, David GREEN, William BALDI, Henri GAVA, Patrick CARREGUES, Pascal DANDY, Serge COSTELLA, Jean-Louis VINCENT, Thierry BOZZELLI, Maurice PIERRE, Gérard MULLER, Jean BORDIN, Max PELEMAN, Roland SOCA, Jean-Pierre ADAM, Laurent CUBERTOU, Allain CAPDEGELLE, Pascale LAMOINE, Hélène DA ROS, Christian PENOT, Thierry TRIAYRE, François SCHUSTER, Andrée JARDEL, Michel COUZIGOU, Claude NAY, Didier RESSIOT, Daniel FORT, Michel SAVY, Silvano FAELLA, Joël BUCHARD, Christine MERLIN-CHABOT, Guy CLUA, Michel DAYNES, Yves MAHIEU, Bernard RICCI, Jean-Claude MALCAYRAN, Guy BALANCIE, Bernard BARRAU, Grégory CAMARA-GONZALES, Michel JAY, André FERNANDEZ, Jean-Pierre BAZON, Jean-Louis LALAUDE, Serge BLIN, Lino DALLA SANTA, Christiane LARTIGUE, Daniel RENTENIER, Serge CADRET, Lionel SIMEON, Gilbert TOVO, Jean-Pierre VICINI, Claude MOINET, Daniel DUROSIER, Jean-Claude LOUIT, Jean-François PECQUEUR, Guy Frédéric ALBASI, Michel CREHEN, Jean-Claude FORNASARI, Francis PINASSEAU, Serge CEEA, Philippe DOMAGALA, Annie LACOUE, Christian PAJOT, Francis DUTHIL, Michel BROUSSE, Philippe CASTANIER, Jean-Louis MOLINIE, Jacques DUBICKI, Jean-Paul BOUCHER, Pierre GRANGE.

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Carméla GERI, Christian LAFOUGERE, Gérard MARBOTTE, Romain JOLLY, Alexandre DA DALT, Jean DUPONT, Jean-Charles ROUJOL, Christian PEZZUTI, Olivier DAMAISIN, Eric

PECH, Michel MINGO, Alain LERDU, Marie Thérèse COULONGES, Jean-Claude RIGAUD, Jean-Jacques TURC, François THOLLON-POMMEROL, Daniel DUFIEUX, Christophe MORISSET, Nicole GERION, Roland FOLCHER, Alain SIMONETTO, Mélanie DUS, Jean-Claude GUENIN, Pascal DOUCET, Thierry MEILLIER, Pierre SICAUD, Catherine BERNARD, Josette WOHMANN, Claudine PINOTEAU, Sylvie COSTA, Jean-Claude MAXANT, Sébastien BOULLAND, Chantal MAURES, Jean-Pierre GUEZET, Serge LARROCHE, André COTS, Nicolas RAVEL, André APPARITIO, Jean-Marie LOUVEL, Chrystel COLMAGRO, Pierre DURAND, Jean-Claude MARCANDELLA, Patrick JEANNEY, Jean-Max MARTIN, Christian DIEUDONNE, Pascal BOUTAN, Joël BERNARD, Jacques TOURNADE, Christian BROCHEC, Mario FRANCHETTO, Jean MARBOUTIN, Christine POSPICHEK-PRIGENT, Alain BUGGIN, Daniel PINEDE, Guy ALAZARD, Françoise JORREY, François BOUYOU, Jean-François BOULAY, Roger PERON, Jean-Marie GARY, Thierry PITTICO, Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, André MESSINES, Michel PAGES, Jérôme BONNE, Marie-Noëlle FAURE, Guy VIGNERON, Laurent BOLZER, Frédéric PENETIER, Georges-Robert PINIELLO, Marie France VILLES, Henri MATTANA, Serge CADIOT, Charles CHAMPENOIS, Marcel CALMETTE, Gérard ANDRE, Alain DUPUIS, Christian PEJEAN, Christine LAFAYE-LAMBERT, Christophe ROUDIL, Francine LAILETTE, Jean GRANADOS, Céline LABBE, Jean-Michel MESSI, Pierre MALEYRAN, Marie Claude VINCENZI, René ORTYL, Denis MORVAN, Jean-Jacques FOULOU, Claude CHRISTOFOLI, Yves LOUBAT, Michel LATASTE, Jean-Paul GORYS, Alain VEYRET, Rogers STEFFAN, Jean-Michel POIGNANT, Claude MARIN, Jean-Louis BONETTI, Joël SCIE, Thérèse SANIAL, Éric DEMARIA, Yan BIHOUEE, Alain ARMILHAC, Bruno BUISSON, Janik CAZETTE, Francis DA ROS, Jean-Robert GAROSTE, Joël BRAZZOROTTO, Gilles GUERIN, Bernard MARTIN, Denis DUTEIL, Jean-Michel SAINT SIMON, Philippe LEYGUES, Marie Thérèse POUCHOU, Alain CLAVERIE, Gérard LAFON, Denis CALVET, Christophe COURREGELONGUE, Francis SERRES, Line LALAURIE, Alain BROUILLET, Michel MASSET, Jean-Pierre MOULY, Didier CAYSILLE, Régine POVEDA, Jean-Jacques BROUILLET, Paul FAVAL, Didier BALSAC, Jean-Pierre CALMEL.

Secrétaire de séance : M. Gilbert TOVO

Les services du Syndicat étaient représentés par :

MM. Gérard PENIDON (Directeur Général), Jeanne FALZON (DGA Administrative), Julien MADELPUECH (DGA Technique), Lionel SEMPE et Estelle PEBERAY (Cellule DSP), Nathalie CLARISSOU (Responsable du service Ressources) et Michèle SAGET (Responsable du service Administration Générale).

Madame la Présidente Geneviève LE LANNIC remercie la municipalité de PORT-SAINTE-MARIE pour son accueil ainsi que tous les participants de leur présence.

Une minute de silence est observée en la mémoire de M. BOYER, ancien conseiller général et maire de PORT STE MARIE décédé récemment.

Le Procès-verbal de la réunion du 30 juin 2016 est adopté à l'unanimité sans correction.

EXPLOITATION : DSP/ RÉGIE EAU47

1. Présentation du rapport de contrôle de l'exécution des contrats de Délégation de Service Public de l'eau potable et de l'assainissement collectif – Année 2015

Le contrôle de l'exécution des contrats de Délégation de Service Public de l'eau potable et de l'assainissement collectif est réalisé en interne par la cellule DSP mise en place au sein du Syndicat. Cette mission vise à réaliser un meilleur contrôle en continu et à mener des mesures correctives en permanence.

Suite aux présentations effectuées en Commissions territoriales mi-octobre et en CCSPL et CCF le 15 novembre, les agents chargés de cette mission et en particulier M. Lionel SEMPE ont présenté et commenté l'analyse synthétique de ces contrôles pour l'ensemble des Territoires d'Eau47 relatifs à l'année 2015.

On constate une progression constante des fuites et donc de réparations de la part du délégataire. Le diaporama présenté est joint en annexe.

2. Modification des échéances des contrats de DSP en vigueur

Conformément à la réglementation, l'Assemblée délibérante doit obligatoirement se prononcer sur le mode de gestion à retenir (régie directe ou délégation) à l'issue des contrats en vigueur pour l'exploitation des services AEP et AC. Ce choix est soumis à l'avis de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Les statuts d'Eau47 prévoient que l'Assemblée se prononce sur le mode de gestion après avis de la Commission Territoriale concernée. Par ailleurs, le Comité syndical est également appelé à accepter de modifier les échéances de certains contrats actuels pour un motif d'intérêt général (harmonisation des contrats, fixation d'un prix unique, formules d'actualisation, procédures alloties etc.).

C'est pourquoi, le Comité syndical a été appelé en séance à se prononcer sur les propositions figurant dans le tableau ci-dessous. Ces propositions ont préalablement fait l'objet d'une présentation pour avis dans chaque Commission Territoriale concernée entre le 12 et le 20 octobre 2016, et en CCSPL le 15 novembre 2016 :

<i>Territoire</i>	<i>Proposition de modification de l'échéance</i>
EAU POTABLE	
Brame	Prolongation jusqu'au 31.12.2018 (+ 12 mois)
Nord du Lot	Prolongation jusqu'au 31.12.2018 (+ 6 mois)
Nord de Marmande	Résiliation anticipée au 31.12.2018 (- 18 mois)
Sud d'Agen	Résiliation anticipée au 31.12.2018 (- 12 mois)
Sud du Lot	Si DSP : prolongation jusqu'au 31.12.2018 (+ 6 mois)
Bias	Echéance au 31.12.2017 conservée
Villeneuve/ Lot	Echéance au 31.12.2017 conservée
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
Brame	Echéance au 31.12.2019 conservée
Nord du Lot	Si DSP : prolongation jusqu'au 31.12.2019 (+ 6 mois)
Nord de Marmande	Si DSP : prolongation jusqu'au 31.12.2019 (+ 6 mois)
Sud d'Agen	Echéance au 31.12.2019 conservée
Sud du Lot	Echéance au 31.12.2019 conservée

Après présentation des propositions susvisées et compte tenu des arguments présentés en séance, les membres de l'Assemblée ont validés les modifications d'échéance dans leur globalité.

Lors d'une prochaine séance, le Comité sera appelé à choisir le mode de gestion de ces services pour les années futures, et à envisager éventuellement le regroupement des contrats des Territoires de la Brame et du Nord Marmande.

3. Règlements de service AEP et ANC : mise à jour sur secteurs en DSP, établissement sur secteurs en régie

Les Règlements de Service définissent les conditions d'exercice des services public d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif. Ils fixent les droits et obligations des usagers et du Syndicat Eau47 ainsi que les caractéristiques techniques des installations (branchement, raccordement, installations intérieures ...). Pour être opposables aux usagers, ces Règlements de Service doivent être portés à leur connaissance non seulement lors de leur adoption mais également à chacune de leurs modifications (art. L. 22224-12 du CGCT).

Conformément aux évolutions réglementaires mais également au nouveau secteur géré en régie directe, le syndicat Eau47 a rédigé des projets de Règlement de service d'eau potable actualisés et harmonisés (décomposés jusqu'à ce jour par Territoire). Ces projets de Règlement de Service ont fait

l'objet d'un avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie le 17 octobre (pour les secteurs en régie) et de celui de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 15 novembre 2016 (pour les secteurs en DSP).

Après discussions, le Comité syndical a adopté :

- la mise à jour apportée au Règlement de service ANC (tous Territoires) ;
- la mise à jour apportée au Règlement de service AEP (Territoires en DSP) ;
- le projet de Règlement de service AEP correspondant au secteur géré en régie directe.

Ces Règlements sont tenus à la disposition des usagers et consultables sur le site internet d'Eau47 : www.eau47.fr.

L'actualisation des Règlements de service « AC » n'étant pas encore aboutie, ceux-ci seront soumis pour approbation au Comité lors d'une réunion ultérieure, après étude en CCSPL et Conseil d'exploitation.

FINANCES

4. Détermination du montant des redevances des services AEP, AC et ANC de 2017

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, a déterminé les montants des redevances eau potable et assainissement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2017 sur les territoires qui lui ont été transférés les compétences de la manière suivante :

a. Redevance « EAU POTABLE » :

Territoires en DSP

CONSOMMATEURS DOMESTIQUES Abonnement ordinaire (part collectivité)	Tarifs 2017		Soit prix théorique du m3*
	Abonnement, en € HT / semestre	Consommation, en € HT / m3	
Territoires : BRAME, NORD DU LOT, NORD DE MARMANDE, SUD D'AGEN, SUD DU LOT, TOURNON D'AGENAIS, commune de BIAS	22,90 €	0,6414 €	2,85 € TTC
Territoire de la région du MAS D'AGENAIS	15,00 €	0,345 €	2,29 € TTC
Territoire de PENNE/ SAINT-SYLVESTRE	24,00 €	0,65 €	2,74 € TTC
Territoire de VILLENEUVE-SUR-LOT (centre)	2,69 €	0,185 €	2,43 € TTC

CONSOMMATEURS NON DOMESTIQUES Tarif optionnel « Tarif PRO » (part collectivité)	Tarifs 2017	
	Abonnement, en € HT / sem	Consommation, en € HT / m3
Commune de BIAS (si > 1.200 m3/ an)	22,90 €	0,1900 €
Territoire de TOURNON D'AGENAIS	75,00 €	0,2738 € HT/m3 (< 3.000 m3/ an) 0,3500 € HT/m3 (> 3.000 m3/ an)
Territoire de VILLENEUVE/LOT (centre)	Tarifs en vigueur sur la commune	

Territoires en REGIE

CONSOMMATEURS DOMESTIQUES Abonnement ordinaire	Tarifs 2017		Soit prix théorique du m3*
	Abonnement, en € HT / semestre	Consommation, en € HT / m3	
Commune de CASTELJALOUX (centre-ville) :	(38,00€)	(0,95€)	2,01 € TTC
Part « exploitation »	28,00 €	0,85 €	
Part « investissements mutualisés »	10,00 €	0,10 €	
Territoire PORTE DES LANDES :	(43,60 €)	(1,11€)	2,28 € TTC
Part « exploitation »	33,60 €	1,01 €	
Part « investissements mutualisés »	10,00 €	0,10 €	

CONSO MMATEURS NON DOMESTIQUES Tarif optionnel « Tarif PRO » (part collectivité)	Tarifs 2017	
	Abonnement, en € HT / semestre	Consommation, en € HT / m3
Territoire PORTE DES LANDES	90,00 €	0,72 €

* communiqué à titre informatif

b. Redevance « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » :

Territoires en DSP

CONSO MMATEURS DOMESTIQUES Abonnement ordinaire (part collectivité)	Tarifs 2017		Soit prix théorique du m3*
	Abonnement, en € HT / semestre	Consommation, en € HT / m3	
Territoires : BRAME, NORD DU LOT, NORD DE MARMANDE, SUD D'AGEN, SUD DU LOT	30,24 €	0,9179 €	3,05 € TTC
Territoire de PENNE/ SAINT-SYLVESTRE	15,00 €	0,60 €	2,11 € TTC
Territoire de TOURNON D'AGENAIS (CDC-Fumel, secteur en DSP)	08,00 €	0,22 €	1,72 € TTC

Territoires en REGIE

CONSO MMATEURS DOMESTIQUES Abonnement ordinaire	Tarifs 2017		Soit prix théorique du m3*
	Abonnement, en € HT / semestre	Consommation, en € HT / m3	
Commune de BOURLENS (CDC-Fumel)	(tarifs en vigueur)	(tarifs en vigueur)	tarif en vigueur
Part « exploitation »	- €	- €	
Part « investissements mutualisés »	- €	- €	
Commune de CASTELJALOUX (centre-ville)	(40,00 €)	(1,18 €)	2,30 € TTC
Part « exploitation »	16,00 €	0,43 €	
Part « investissements mutualisés »	24,00 €	0,75 €	
Commune de FOURQUES/ Gne (dont lot. « les sables »)	(28,92 €)	(0,80 €)	1,68 € TTC
Part « exploitation »	18,92 €	0,70 €	
Part « investissements structurants »	10,00 €	0,10 €	
Commune de LEYRITZ-MONCASSIN	(50,00€)	(0,50 €)	1,74 € TTC
Part « exploitation »	40,00 €	0,40 €	
Part « investissements structurants »	10,00 €	0,10 €	
Commune de MONHEURT	(56,89 €)	(1,58 €)	3,05 € TTC
Part « exploitation »	46,89 €	1,48 €	
Part « investissements structurants »	10,00 €	0,10 €	
Commune de PINDERES	(27,50 €)	(0,40 €)	1,21 € TTC
Part « exploitation »	17,50 €	0,30 €	
Part « investissements structurants »	10,00 €	0,10 €	
Commune de SAINTE-BAZEILLE	(35,00 €)	(0,69 €)	1,67 € TTC
Part « exploitation »	25,00 €	0,59 €	
Part « investissements structurants »	10,00 €	0,10 €	
Commune de SAUMEJAN	(56,89 €)	(1,58 €)	3,05 € TTC
Part « exploitation »	46,89 €	1,48 €	
Part « investissements structurants »	10,00 €	0,10 €	

* communiqué à titre informatif

c. Redevances « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » :

<i>Tous Territoire en DSP et en REGIE</i>	
Tout usager de l'Assainissement Non Collectif	Tarifs 2017
Redevance de contrôle périodique des installations existantes	6,50 € net/ semestre/ abonné
Redevance de contrôle périodique des installations existantes dont l'habitation n'est pas raccordée au réseau public d'eau potable (ex : puits), et pour une 2e installation	78 € net par installation
Redevance de contrôle diagnostic (conception-réalisation) demandé dans le cadre d'un permis de construire, pour l'instruction des dossiers d'installations neuves ou réhabilitées	
- de moins de 20 équivalent-habitants (charge brute de pollution inférieure à 1.2 kg/j de DBO5)	100 € net par installation
- de plus de 20 équivalent-habitants (charge brute de pollution supérieure à 1.2 kg/j de DBO5)	200 € net par installation
Redevance Contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente	
- Visite	100 € net par installation
- Contre-visite	50 € net par installation

d. Prestations annexes assurées par le service de la Régie Eau47 :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, a également déterminé le montant des prestations annexes pouvant être assurées par le service de la Régie Eau47 et à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2017 pour toute demande d'intervention selon les tarifs figurant dans le tableau ci-après :

TERRITOIRES EN RÉGIE	Tarifs 2017 en € HT
Eau Potable – Tarifs spécifiques	
Frais d'accès au service sans déplacement	17,50 €
Frais d'accès au service avec déplacement	35 €
Frais de fermeture/ouverture de branchement	26 €
Coût horaire d'intervention si non-respect du Règlement de Service	35 €
Frais d'étalonnage (Banc COFRAC) d'un compteur DN 15 ou 20 mm	210 €
Frais d'expertise d'un compteur DN 15 ou 20 mm	220 €
Frais d'étalonnage (Ban COFRAC) et d'expertise d'un compteur DN 15 ou 20 mm	310 €
Remplacement de compteur gelé, détérioré ou disparu selon diamètre nominal :	
o DN 15 mm	60 €
o DN 20 mm	66 €
o DN 30 mm	147,50 €
o DN 40 mm	197,50 €
Prix de l'eau depuis borne incendie, borne de lavage, ou chantier divers	2,60 € / m3
Réfection des coffrets-compteurs détériorés ou écrasés par le passage de véhicules (main d'œuvre, déplacement tractopelle éventuel, fourniture coffret et pièces diverses)	100 €
Forfait branchement compteur d'eau (réseau existant à proximité à moins de 10 m de la parcelle à raccorder)	600 € net
Forfait branchement compteur d'eau pour les communes (pose d'un compteur pour un bien propre à la commune)	Gratuit si usage public (hors arrosage)

TERRITOIRES EN RÉGIE	
Eau Potable – Tarifs spécifiques	Tarifs 2017 en € HT
Prestations supplémentaires pour travaux de raccordement :	
- Main d'œuvre (frais de gestion inclus)	35 € HT
- Intervention avec engins de terrassement (prix horaire incluant le chauffeur)	59 € HT
- Réalisation tranchée ordinaire, ouverture et remblai	Voir bordereau de prix
- Pièces (les plus fréquemment utilisées)	Voir bordereau de prix
Frais d'accès au service pour les usagers non abonnés au service eau potable	17,50 €
Coût horaire d'intervention si non-respect du Règlement de Service	35 €
Contrôle de conformité du raccordement au réseau d'assainissement collectif	70 €

ADMINISTRATION GENERALE

5. Election d'un membre du Bureau syndical (représentant le Territoire du Sud d'Agen) en remplacement d'un membre démissionnaire de son conseil municipal

Suite à la désignation de M. Pascal DE BRITO par la commune de Mézin afin de remplacer un membre du Conseil Municipal démissionnaire, le Comité a installé M. Pascal DE BRITO en qualité de délégué au Comité représentant la commune de Mézin.

Sur proposition de la Commission Territoriale du Sud d'Agen et du Bureau, le Comité a élu M. Pascal DE BRITO comme représentant du Territoire au Bureau à l'unanimité des membres présents.

6. Election d'un membre de la CAO en remplacement d'un membre démissionnaire de son conseil municipal

Afin de compléter la Commission d'Appel d'Offres suite à la démission d'un membre de son conseil municipal élu en qualité de titulaire de la CAO les candidatures de :

- M. Allain CAPDEGELLE (commune de Prayssas), déjà membre suppléant de la CAO, comme nouveau membre titulaire de la CAO ;
 - M. Christian LAMY (commune de Madaillan) en qualité de membre suppléant ;
- ont été proposées et soumises aux voix.

Après avoir procédé au vote, MM. Allain CAPDEGELLE et Christian LAMY ont été élus à l'unanimité des membres présents respectivement membre titulaire et membre suppléant.

7. Approbation des transferts de compétences de BARBASTE (ANC) et de la Cté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (AC/ ANC) à compter du 1^{er} janvier 2017

Sollicité par délibérations des :

- 5 juillet 2016 de la commune de BARBASTE, le Comité a adopté, à l'unanimité, le principe du transfert au Syndicat Eau47 de la compétence ANC,
- 1^{er} juillet 2016 de la Cté d'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS pour 16 de ses communes membres, le Comité a adopté, à l'unanimité, le principe du transfert par représentation-substitution, des compétences AC et ANC desdites 16 communes.

Ces modifications seront intégrées dans la liste des membres d'Eau47 annexée aux statuts et au Règlement intérieur du Syndicat. Elles seront notifiées pour avis aux membres d'Eau47, avant validation par Arrêté préfectoral.

8. Validation des documents arrêtant le transfert à compter du 1^{er} janvier 2017 du SI DE LA REGION DU MAS D'AGENAIS, de VILLENEUVE SUR LOT et de la CDC de FUMEL (7 communes du secteur de TOURNON D'AGENAIS)

Suite à l'approbation du principe du transfert à Eau47 des compétences AEP, AC ou ANC courant 2016, par le SI de la région du Mas d'Agenais, par la commune de Villeneuve/ Lot et par la CDC Fumel (pour 7 communes du secteur de Tournon d'Agenais).

Afin de finaliser ces transferts, le Comité syndical après délibération a validé les documents arrêtant le transfert de la compétence : transfert des contrats (dont contrats de DSP), marchés et conventions, avenants de transfert et procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence.

9. Régularisation du retrait de 24 communes vers l'Agglomération d'Agen depuis le 1^{er} janvier 2013

Dans le cadre de la prise effective des compétences « eau potable » et « assainissement » par l'Agglomération d'Agen, et au retrait de plein droit de 24 communes membres d'Eau47 à compter du 1^{er} janvier 2013, le Comité s'est prononcé le 30 juin 2016 sur plusieurs documents et états financiers arrêtant les conditions du transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » à l'Agglomération d'Agen (transfert des contrats - notamment d'emprunts, marchés et conventions, etc.).

Afin de finaliser ce transfert, le Comité a délibéré et :

- approuvé les modifications des éléments financiers à transférer (et les décisions modificatives comptables correspondantes):

Domaine transféré	Objet de la modification
Emprunts	<p>AEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - répartition des intérêts supportés par Eau47 depuis 2013 pour l'emprunt du Sud d'Agen partiellement transféré (864.823,07 €) - le CRD reste inchangé (1.541.979,49 €) <p>AC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - emprunts contractés par Eau47 pour la STEP de l'Agropole : ils doivent bien être transférés à l'AA, mais les annuités, qui ont déjà été remboursées par les Industriels, doivent être déduites du total que l'AA doit reverser au syndicat (soit capital : 1.232.987,53 € et intérêts 578.641,97€).
Actif immobilisé	<ul style="list-style-type: none"> - détail des immobilisations à transférer (le montant restant identique et conforme à l'arrêté préfectoral soit 26.060.025,66 € en AEP et 26.472.481,50€ en AC)
Dépenses payées par Eau47 depuis le 1 ^{er} janvier 2013	<ul style="list-style-type: none"> - factures Orange relatives à la STEP de l'Agropole, qui ont été remboursées entretemps à Eau47 par VEOLIA (relèvent des frais d'exploitation), soit nouveau total de 73.684,56€ - facture de pose des compteurs d'eau (155.422,66€) : seront intégrés dans prix de vente de l'eau

- approuvé le procès-verbal arrêtant les conditions du transfert de la compétence (et notamment la situation des biens nécessaires à l'exercice de la compétence), en reprenant les dispositions détaillées dans toutes les délibérations du 30 juin 2016 modifiées.

10. Modification exceptionnelle des délégations de pouvoir : autorisation donnée à la Présidente de signer le marché « Travaux divers sur réseaux AEP - 9 lots qui sera attribué par la CAO prévue le 02 décembre 2016

Par délibération en date du 21 mai 2014 (mise à jour le 30 juin 2016), le Comité syndical a déterminé celles de ses attributions qu'il délègue de façon permanente à la Présidente, aux Vice-présidents et au Bureau en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT. Ainsi, il a délégué au Bureau le pouvoir de se prononcer sur les marchés publics formalisés, en complément de la CAO qui décide de l'attribution de ces marchés.

Or, une procédure formalisée vient d'être lancée pour l'opération « Travaux divers sur réseaux AEP » ; il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sur 4 ans, comprenant 9 lots, dont le

montant prévisionnel total s'élève à 2.600.000 € par an (soit 10.400.000 € au total).

Afin de faciliter l'organisation administrative et d'accélérer l'aboutissement de la procédure, il a été proposé au Comité de modifier, à titre exceptionnel, cette délégation de façon à la confier à la Présidente. La CAO réunie le 2 décembre, restant l'instance qui attribuera le marché.

A l'unanimité des membres présents, les membres du Comité Syndical ont accepté cette modification exceptionnelle de délégation de pouvoir et ont confié à Mme la Présidente la signature du marché concerné.

ENVIRONNEMENT

11. Convention de répartition des eaux et des frais liés à la protection de la source de la Brame entre le syndicat Sud-Périgord et Eau47 – Commune de Vergt de Biron (24)

La source de la Brame, située sur la propriété foncière du syndicat Sud-Périgord, commune de Vergt-de-Biron (24), est utilisée comme ressource en eau potable par ledit Syndicat ainsi que par le syndicat Eau47.

Mandaté par convention signée en 2007 entre les deux syndicats, le Syndicat Eau47 a déposé auprès des services de l'ARS-Dordogne une demande pour l'établissement des périmètres de protection en amont de la source.

Afin de préciser les conditions de répartition des eaux captées et respecter le débit réservé pour le Dropt établi à 36m³/heure prévu par l'arrêté préfectoral, les services de l'Etat ont prescrit l'adjonction d'une demande de mise en place de l'autorisation de captage (pour Eau47 seulement), et d'établissement de débits réservés à rejeter au Dropt.

Un projet de Convention précisant les conditions de répartition des eaux captées et définissant la répartition financière des aménagements et suivis nécessaires, pour répondre aux prescriptions de l'arrêté préfectoral d'établissement des périmètres de protection, a été présenté à l'assemblée.

Après discussion, le Comité a approuvé le projet de convention correspondant à intervenir entre le syndicat Sud-Périgord, le syndicat SME 24 auquel ce syndicat a transféré la compétence « Périmètres de protection », le Syndicat Eau47 et les exploitants concernés.

FINANCES

12. Décision Modificative (DM) du budget annexe « régie AC » afin de faire face aux nouveaux besoins générés par l'intégration de la commune de CASTELJALOUX (partie urbaine)

Suite à l'intégration à la Régie assainissement collectif d'Eau47 de la commune de Casteljaloux (partie urbaine) à compter du 15/11/2016 (terme du contrat actuel avec VEOLIA Eau), intégration actée par délibération du Comité lors de la séance du 31 mars 2016, il est nécessaire d'ajuster les crédits inscrits sur ce budget afin de répondre aux besoins nouveaux liés à cette intégration en dépenses et en recettes selon le tableau ci-dessous :

Libellé	Dépenses			Recettes		
	article	BP 2016	Crédits supplémentaires	article	BP 2016	Crédits supplémentaires
Fonctionnement :						
Energie électrique	6061	14 000 €	3 000 €			
Produits de traitement	6062	0 €	1 000 €			
Entretien et réparations	61528	25 000	12 000 €			
Analyses	617	0 €	500 €			
Locations d'engins	6135	0 €	1 000 €			
Redevance AC				70611	60 000 €	17 500 €
TOTAL			17 500 €			17 500 €

13. Règles transitoires de financement des équipements d'Assainissement Collectif concernant les communes récemment intégrées au Syndicat Eau47

La participation financière des communes membres aux travaux d'assainissement est fixée à 10% (extension de réseaux avec maisons existantes, assainissement de bourgs, réhabilitation de réseaux, renouvellement de stations d'épuration).

Toutefois, afin de prendre en considération la particularité de certaines communes nouvellement intégrées au syndicat Eau47 et qui appartenaient antérieurement à un syndicat ou EPCI ne sollicitant aucune participation, il a été proposé à l'assemblée de délibérer sur des règles transitoires.

Le Bureau syndical dans sa séance du 20 septembre dernier a décidé de proposer au Comité d'adopter la règle transitoire de financement des équipements visant à ne pas demander à la commune pour toute opération engagée par la collectivité d'origine et reprise au PPI d'Eau47, sous réserve que la phase « AVANT-PROJET » de la maîtrise d'œuvre, qui détermine le plan de financement définitif, soit terminée à la date de la délibération du Comité syndical acceptant le transfert.

Ceci correspond au détail suivant :

Territoire	Commune	Opération	Année AVP	Estimation financière HT	Participation communale *
PDL	Casteljaloux	Mis en séparatif du réseau d'assainissement	2016	7 000 000 €	10%
	Sauméjan	Renouvellement de la STEP	2016	280 000 €	10%
	Sauméjan	Réhabilitation du réseau	2017	90 000 €	10%
	Fourques	Raccordement lotissement « Les Sables »	2016	90 000 €	10%
	Fourques	Renouvellement de la STEP	2016	425 000 €	10%
	St Pierre de Buzet	Assainissement du bourg	2016	175 000 €	10%
PSS	Dausse	Réhab réseau St Martin des Cailles	2015	121 000 €	0%
	Penne et St Sylvestre	Réhab réseau suite au diag (tr 2015)	2015	1 280 000 €	0%
		Réhab réseau suite au diag (tr 2016-2017)	2016	2 100 000 €	10%
	Penne	Renouvellement de la STEP	2018	4 200 000 €	10%
NDM	Ste Bazeille	Réhab Réseau Saint Pey d'Aaron	2016	63 000 €	10%

*ou communautaire si compétente en AC

Il est également précisé que dans le cas des communes qui exerçaient directement la compétence avant le transfert à Eau47 (Pindères, Sauméjan, Sainte-Bazeille), ou sur lesquelles aucun équipement ou projet ne préexistait (Saint-Pierre-de-Buzet, Leyrit-Moncassin), le régime habituel de participation à hauteur de 10% s'appliquera.

De la même façon, le régime habituel s'appliquera aux EPCI compétents ayant transféré l'exercice de la compétence (ex : CDC-Fumel), la participation de 10% étant alors supportée par la CDC.

Après délibération le Comité syndical a décidé de suivre la proposition du Bureau et a adopté cette règle transitoire. Pouvoir a été donné à la Présidente pour signer la délibération correspondante.

14. Servitudes pour passage de canalisation en terrain privé - Détermination des règles d'indemnisation

Certains projets de travaux de pose de canalisations d'eau ou d'assainissement nécessitent l'obtention de servitudes de passage de la part de propriétaires riverains.

Bien que le Syndicat s'efforce de positionner les conduites en domaine public, cela n'est pas toujours envisageable.

Concernant ces servitudes de passage, une indemnité est due au propriétaire privé à la date d'établissement de la servitude, en raison de la réduction permanente du droit de propriété (art. R.152-15 du Code Rural et de la pêche maritime). Cette indemnité doit être fixée en accord des parties

L'évolution du nombre de cas auxquels est confronté le Syndicat conduit le Bureau Syndical à proposer aux membres du Comité l'établissement de modalités et de règles d'indemnisation.

Après délibération, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents a adopté les règles proposées par le Bureau syndical lors de sa séance du 20 septembre 2016 à savoir :

- ◆ Assainissement collectif : forfait de 1.000 € par propriétaire (par tranche de 150 ml)
- ◆ Eau potable : forfait de 100 € par propriétaire + 1 € / ml
(l'indemnité étant versée de façon unique, forfaitaire et définitive).

L'indemnité de servitude sera versée essentiellement dans le cas d'une canalisation empruntant le domaine privé et permettant de faire des économies sur le tracé (intérêt général).

A l'inverse, il est précisé que la pose d'une canalisation servant l'intérêt d'un particulier, lui facilitant et lui permettant de faire des économies sur son raccordement, ne pourra pas faire l'objet d'une indemnisation dudit particulier.

15. Autorisation de lancement d'une procédure de passage de canalisations en terrain privé pour cause d'utilité publique dans le cadre du projet « Center Parc » (M. Yves CORBEFIN)

Un accord amiable d'indemnisation pour servitude de passage de canalisations d'eau potable et d'assainissement n'ayant pu aboutir avec M. Yves CORBEFIN, propriétaire des parcelles cadastrées section AD n° 6, lieu-dit « Barraton » sur la commune de PINDERES, nécessaires au projet global de création du village de vacances CENTER PARCS, le Comité a approuvé le principe d'établissement d'une servitude administrative par le biais d'une procédure de déclaration d'utilité publique. Cette procédure vise à bénéficier d'une servitude pour la pose des canalisations souterraines d'eau potable et d'assainissement d'une longueur de 500 m nécessaires au projet. Cette procédure sera établie par le Sous-Préfet de Marmande après enquête publique.

La proposition d'indemnisation du Syndicat est de 15 € le ml ce qui représente une somme de 7.500 €.

16. Décisions Modificatives des budgets annexes pour régularisation comptable dans la reprise des résultats de clôture des SI de Penne/ Saint-Sylvestre et du SIVOM de Casteljaloux (changement d'imputation comptable)

Suite à la reprise de résultats de clôture des ex-syndicats de Penne / St Sylvestre et du SIVOM de Casteljaloux, il s'avère nécessaire d'effectuer un changement d'imputation comptable sur les budgets annexes. En effet, ces sommes doivent être inscrites :

- A l'article 002 : « Excédent de fonctionnement reporté » (et non au ch.77 « Produits Exceptionnels » pour la section de fonctionnement ;
- Et à l'article 001 « Déficit d'investissement reporté » (et non à l'article 1068 « Autres réserves ») pour la section d'investissement.

Cette modification concerne l'ensemble des budgets annexes ANC, eau potable, régie eau potable, assainissement collectif.

Après délibération, le Comité Syndical a adopté ces Décisions Modificatives relatives à des changements d'imputation sur les 4 budgets annexes.

17. Décision Modificative Assainissement collectif : régularisation du retrait des 24 communes de l'Agglomération d'Agen au 1^{er} juillet 2016

Les régularisations comptables liées à la régularisation du retrait des 24 communes de l'Agglomération d'Agen, évoquées dans le point n°3 du présent procès-verbal entraînent la DM suivante :

Libellé	Dépenses			Recettes		
	article	BP 2016	Proposition	article	BP 2016	Proposition
Fonctionnement :						
Intérêts réglés à l'échéance	66111	518 325 €	-73 065 €			
ICNE n	661121	184 150 €	-16 650 €			
Charges div. gestion courante	658	464 330 €	-13 425 €			
Autres produits financiers				7688	173 120 €	-103 140 €
TOTAL			-103 140 €			-103 140 €
Investissement :						
Capital des emprunts	164	1 475 455 €	-194 095 €			
Avances remboursables	167	241 460 €	-49 475 €			
Travaux	2315	12 327 600 €	-455 860 €			
Créances sur coll. publiques				2763	1 932 415 €	-699 430 €
TOTAL			-699 430 €			-699 430 €

18. Application du cadre directeur pour les conditions de reprise des résultats budgétaires suite à un transfert de compétences

Certaines des collectivités transférant leur compétence à Eau47 souhaitent conserver leurs excédents et n'ont pas délibéré de façon concordante avec le Comité syndical.

Le Bureau, réuni en séance le 20 septembre dernier, propose au Comité de maintenir ce cadre directeur, établi par le Comité syndical le 31 mars 2016, notamment au vu des travaux prévus et des tarifs pratiqués sur les nouveaux secteurs.

Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité des membres présents de maintenir le cadre directeur délibéré le 21/03/2016 et d'appliquer le prix unique d'Eau47 aux communes ayant transféré la compétence Assainissement Collectif à Eau47 mais ne souhaitant pas lui transférer leurs excédents (ex. SAUMEJAN). Par ailleurs, il est nécessaire de régulariser la reprise des résultats 2016 de la commune de Pindères.

Ceci correspondant aux données chiffrées suivantes :

Commune de SAUMÉJAN	Résultats de clôture – CA 2015 Assain. collectif	Reprise EAU47	Reprise commune
Investissement	22 148,47 €	00,00 €	22 148,47 €
Fonctionnement	1 609,98 €	00,00 €	1 609,98 €

Commune de PINDERES	Résultats de clôture – CA 2015 Assain. collectif	Reprise EAU47	Reprise commune
Investissement	10 338,00 €	10 338,00 €	0 €
Fonctionnement	- 845,14 €	0,00 €	- 845,14 €

19. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits du BP 2016

L'article L.1612-1 du CGCT prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'Assemblée, qui précise le montant et l'affectation des crédits : engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ainsi, le Comité syndical est appelé à autoriser, dès le 1^{er} janvier 2017 et ceci jusqu'au vote du Budget, l'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% de celles prévues aux Budgets 2016, soit les sommes suivantes :

Budget Principal

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	Budget 2016 en €	25%
20	205	Concessions, droits, brevets, logiciels	33 000 €	8 250 €
21	2181	Installation générale, agencement	36 000 €	9 000 €
	2182	Matériel de transport	30 000 €	7 500 €
	2183	Matériel de bureau et informatique	22 000 €	5 500 €
	2184	Mobilier	10 000 €	2 500 €
TOTAL			131 000 €	32 750 €

Budget Eau potable

CHAPITRES	LIBELLÉS	Budget 2016 en €	25%
20	Immobilisations incorporelles (insertions)	15 000 €	3 750 €
21	Immobilisations corporelles (terrains)	23 000 €	5 750 €
23	Immobilisations en cours	20 380 590 €	5 095 147 €
TOTAL		20 418 590 €	5 104 647 €

Budget Régie Eau potable

CHAPITRES	LIBELLÉS	Budget 2016 en €	25%
20	Immobilisations incorporelles (insertions)	28 900 €	7 225 €
21	Immobilisations corporelles (terrains)	425 000 €	106 250 €
23	Immobilisations en cours	443 110 €	110 777 €
TOTAL		897 010 €	224 252 €

Budget Assainissement Collectif

CHAPITRES	LIBELLÉS	Budget 2016 en €	25%
20	Immobilisations incorporelles (insertions)	15 000	3 750
21	Immobilisations corporelles (terrains)	77 050	19 262
23	Immobilisations en cours	12 327 600	3 081 900
TOTAL		12 419 650	3 104 912

Budget Régie Assainissement Collectif

CHAPITRES	LIBELLÉS	Budget 2016 en €	25%
20	Immobilisations incorporelles (insertions)	1 300	325
21	Immobilisations corporelles (terrains)	21 100	5 275
23	Immobilisations en cours	22 135	5 533
TOTAL		44 535	11 133

Après avoir pris connaissance du montant des autorisations d'engagement du Budget principal et des budgets annexes, à l'unanimité des membres présents, le Comité a validé ces sommes.

FONDS DE SOLIDARITÉ

20. Budget Solidarité : participation 2016 des collectivités au Fonds de solidarité et subvention 2016

Afin d'aider les pays en voie de développement dans des projets relatifs à l'adduction d'eau et d'assainissement et soutenus par des associations, le Syndicat Eau47 gère un Fonds de Solidarité alimenté par la participation de plusieurs collectivités à hauteur de 0,0015 € par mètre cube d'eau potable facturé.

Dans ce cadre, après délibération, le Comité syndical a approuvé :

- l'attribution d'une aide de 5.000 € à l'association A.D.R.A.R. « Une Goutte d'Eau », pour son projet de réalisation de la station d'épuration de l'Hôpital Sainte-Anne de Mananjary à Madagascar, retenu par la Commission Solidarité du 17 décembre 2015. Un 1^{er} acompte de 70% sera versé au démarrage du projet et le solde de 30% après réalisation du projet ;
- les participations 2016 des collectivités, à recouvrer par le budget annexe « Solidarité », selon le détail suivant :

Collectivités	Volumes facturés 2015	Montant de la participation 2016
Syndicat EAU 47	7 683 649 m ³	12.509,99 €
Syndicat de la Lémance	1 216 805 m ³	1.825,21 €
Syndicat de Cocumont	633 669 m ³	950,50 €
Syndicat du Sud de Marmande	146 542 m ³	219,81 €
Syndicat de Clairac-Castelmoron	475 783 m ³	713,67 €
TOTAUX	10.812.792 m³	16.219,18 €

Par ailleurs, l'Agence de l'eau a versé le solde de la subvention pour l'action de coopération décentralisée à Monywa Myanmar en Birmanie, soit 13.800 €. L'excédent N-1 a été reporté à hauteur de 63.575 €.

En dépenses, le solde des frais de mission en Birmanie s'élevant à 8.880 € a été mandaté en 2016.

De ce fait, le Fonds de solidarité présentera fin 2016 un excédent de : 79.715 €.

21. Suite donnée à l'action de coopération décentralisée en Birmanie

Le Syndicat Eau47 s'est engagé fin 2013, dans une opération de Coopération Décentralisée visant à soutenir le développement d'une commune de Birmanie (Myanmar) en matière d'eau potable et d'assainissement.

Pour mettre en œuvre cette opération, le syndicat s'est appuyé sur les services de l'Ambassade de France à RANGOUN, COOP'EAU Conseil en qualité d'assistant à Maître d'ouvrage et le GRET, ONG française implantée en Birmanie.

Au cours des années 2014 et 2015, le Syndicat Eau47 a réalisé les études et missions susceptibles de poser les bases de cette coopération. Les résultats obtenus sont apparus satisfaisants. Le coût de ces investigations a été supporté à 60% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Au terme de ces travaux préparatoires, Eau47 a envisagé de réaliser l'assainissement de l'hôpital de MONYWA.

Cependant, depuis le début de l'année 2016, le Syndicat rencontre un certain nombre de difficultés qui remettent en question cette opération, à savoir :

- un soutien peu marqué de l'Ambassade de France,
- un plan pluriannuel de financement déséquilibré, au détriment des actions sur le terrain birman,
- une réticence de l'Agence d'Eau à financer le projet au vu du plan de financement,
- une compétence du GRET peu adaptée à la réalisation du projet d'assainissement de l'hôpital,
- L'incapacité d'Eau47 à échanger et communiquer avec nos homologues birmans sans recours à des intermédiaires (barrière de la langue),
- La faible disponibilité des moyens humains d'Eau47 compte tenu des impacts de la loi NOTRE.

Les diverses tentatives visant à recadrer cette opération n'ayant pas abouti, il a été proposé à l'Assemblée d'y mettre un terme laquelle a accepté.

AFFAIRES DIVERSES

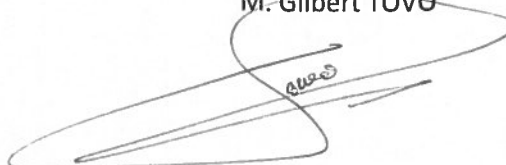
Le Comité est informé des décisions prises en son nom par la Présidente, les Vice-Présidents et le Bureau, conformément aux articles L.5211-9 et 10 du CGCT.

Le Syndicat Eau47 a inséré une vidéo pédagogique (film de trois minutes) expliquant les missions du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :

- ✓ Conseil auprès des particuliers (réglementation, technique...) sur le terrain, au bureau, par téléphone,
- ✓ Contrôle des installations ANC neuves dans le cadre des réhabilitations et des permis de construire,
- ✓ Contrôle des installations existantes.

Aucune autre question n'étant portée à l'ordre du jour Mme la Présidente a levé la séance à 17 heures et a remercié l'assistance de son attention.

Le secrétaire de séance,
M. Gilbert TOVO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilbert TOVO', is written over the typed name. The signature is stylized and somewhat illegible due to the cursive nature of the handwriting.

**Réunion du
COMITÉ SYNDICAL**


Jeudi 17 novembre 2016



ORDRE DU JOUR


- Contrôle de l'exécution des contrats de DSP Publics eau potable et assainissement – Tous Territoires - Année 2015,
- Modifications échéances des contrats actuels,
- Tarifs 2017 tous services,
- Elections (Bureau ; CAO),
- Transferts de compétence : commune de Barbaste (ANC) et Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (AC/ ANC),
- Mise à jour des Règlements de Services AEP et ANC,
- Questions diverses

- Approbation du PV du 30juin16




Réunion du Comité syndical Eau47 17 novembre 2016

**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**



1. Transferts de compétence à Eau47 au 1^{er} janvier 2017 : commune de BARBASTE (ANC) et CA du Grand Villeneuvois (AC-ANC)

- Commune de BARBASTE (délib du 05/07/16) :
→ « Assainissement Non Collectif »
- Cté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, dans le cadre d'une représentation-substitution, pour 16 de ses communes membres (délib du 01/07/16)
→ « Assainissement collectif et non collectif »



Réunion du Comité syndical Eau47 17 novembre 2016

2. Validation des documents arrêtant les transferts de compétence à compter du 1^{er} janvier 2017 précédemment approuvés

- Principe du transfert de compétences précédemment approuvé :
 - Si de la région du Mas d'Agenais (AEP),
 - commune de Villeneuve/ Lot (AEP)
 - CDC Fumel, pour 7 communes du secteur de Tournon d'Agenais (AC- ANC)
- Validation des documents arrêtant les transferts :
 - transfert des contrats (dont contrats de DSP), marchés et conventions, avenants de transfert et procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence
- Rappel : modes de gestion
 - AEP : S.I. du Mas d'Agenais, Villeneuve sur Lot : DSP
 - AC : Cdc Fumel :
 - Tournon d'Agenais : DSP ; Bourliens : régle directe ; 5 autres communes : non équipées
 - ANC : 7 Cnes de la CDC Fumel régle directe (prestation de service)



3. Régularisation du retrait des 24 communes vers l'Agglomération d'Agen depuis le 1^{er} janvier 2013

Suite à la prise des compétences AEP et AC par l'A.A. ayant conduit au retrait des communes membres d'Eau47 et afin de finaliser le transfert :

- Approbation des modifications des éléments financiers à transférer (emprunts, actif immobilisé, dépenses payées par Eau 47 depuis le 1^{er} janvier 2013) suite aux échanges avec les services de l'AA
- Approbation du procès-verbal arrêtant les conditions du transfert des compétences



Reunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016

6

Domaine transféré	Objet de la modification
Emprunts	AEP : <ul style="list-style-type: none"> - répartition des intérêts supportés par Eau47 depuis 2013 pour l'emprunt du Sud d'Agen partiellement transféré (864.823,07 €) - le CRD reste inchangé (1.541.979,49 €)
	AC : <ul style="list-style-type: none"> - emprunts contractés par Eau47 pour la STEP de l'Agropole : ils doivent bien être transférés à l'AA, mais les annuités, qui ont déjà été remboursées par les Industriels, doivent être déduites du total que l'AA doit reverser au syndicat (soit K : 1.232.987,53 € et I : 578.641,97€).
Actif immobilisé	- détail des immobilisations à transférer (le montant restant identique et conforme à l'arrêté préfectoral soit 26.060.025,66 € en AEP et 26.472.481,50€ en AC)
Dépenses payées par Eau47 depuis le 1 ^{er} janvier 2013	- factures Orange relatives à la STEP de l'Agropole, qui ont été remboursées entretemps à Eau47 par VEOLIA (relèvent des frais d'exploitation), soit nouveau total de 73.684,56€ - facture de pose des compteurs d'eau (155.422,66€) : seront intégrés dans prix de vente de l'eau

4. Election d'un membre du Bureau

- Démission d'un conseiller municipal à Mézin, membre du Bureau d'Eau47
- Élection d'un nouveau membre du Bureau pour représenter le Territoire du Sud d'Agen
 - conformément aux Statuts et Règlement Intérieur
 - Selon la proposition de candidature de la Com^o territoriale du Sud d'Agen du 18/10/16 : M. DE BRITO



Reunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016

7

5. Election d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres

- **Démission d'un conseiller municipal à Laroque-Timbaut (Sud du Lot), membre titulaire de la CAO d'Eau47**

• **Élection d'un nouveau membre de la CAO**

→ conformément aux CGCT, Statuts, Règlement Intérieur

→ Propositions :

- membre titulaire : M. Alain CAPDEGELLE (Prayssas), actuellement membre suppléant de la CAO
- membre suppléant : M. Christian LAMY (Madaillan)



Réunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2015

9

6. Modification exceptionnelle des délégations de pouvoir pour signature de l'accord-cadre « Travaux divers AEP »

- Lancement d'une procédure formalisée pour les travaux en « Travaux divers sur réseaux AEP » 2017-2020 : accord-cadre de 9 lots géographiques ; 2.600.000 € / an

- Attribution de l'accord-cadre par la Commission d'Appel d'offres fixée au 02/12/16

- Donner pouvoir à la Présidente de signer cet accord-cadre (afin d'éviter de réunir le Bureau de nouveau en décembre)



Réunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016

10

EXPLOITATION : DSP/ RÉGIE EAU47



Association Eau47
11 rue de la République
47000 Agen

7. Contrôle de l'exécution des contrats de délégation - exercice 2015

- Réalisation annuelle d'un rapport de contrôle de l'exécution des contrats de Délégation des Services Publics de l'eau potable (7) et de l'assainissement collectif (6) pour 2015 (synthèse consolidée)

• Rapports spécifiques examinés :

- en commissions territoriales en octobre dernier
- en CCSPL (exécution générale) et CCF (aspects financiers) le 15 novembre



- Indicateurs généraux présentés dans le RPQS en juin 2016

Réunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016

12

8. Modification des Règlements de services AEP et ANC

- Le RS définit, en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires ; tenu à la disposition des usagers
- Besoin d'adapter les Règlements AEP et ANC (secteurs DSP) aux évolutions réglementaires, après examen de la CCSPL le 15nov
- Besoin d'établir les Règlements AEP et ANC pour les secteurs gérés en régie directe, après examen par le Conseil d'Exploitation de la Régie le 17oct
- Règlements de service pour l'AC : à voir ultérieurement



Réunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2015

13

9. Modification de l'échéance des contrats DSP en vigueur

Après avis des Commissions Territoriales et examen en CCSPL du 15/11/2016

Territoire	Proposition de modification de l'échéance
EAU POTABLE	
Brame	Prolongation jusqu'au 31.12.2018 (+ 12 mois)
Nord du Lot	Prolongation jusqu'au 31.12.2018 (+ 6 mois)
Nord de Marmande	Résiliation anticipée au 31.12.2018 (- 18 mois)
Sud d'Agen	Résiliation anticipée au 31.12.2018 (- 12 mois)
Sud du Lot	SI DSP : prolongation jusqu'au 31.12.2018 (+ 6 mois)
Bias	Echéance au 31.12.2017 conservée
Villeneuve/ Lot	Echéance au 31.12.2017 conservée
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
Brame	Echéance au 31.12.2019 conservée
Nord du Lot	SI DSP : prolongation jusqu'au 31.12.2019 (+ 6 mois)
Nord de Marmande	SI DSP : prolongation jusqu'au 31.12.2019 (+ 6 mois)
Sud d'Agen	Echéance au 31.12.2019 conservée
Sud du Lot	Echéance au 31.12.2019 conservée
Casteljaloux-centre	retour en régie à l'échéance du 14.11.2016



Réunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016

14

ENVIRONNEMENT



10. Convention d'accord entre le Syndicat Sud-Périgord et Eau47

- Source de la Brame, située en Dordogne, alimente les 2 syndicats
- Dossier d'établissement du périmètre de protection en amont de la source (depuis 2007), à l'étude au CODERST 24
- Convention entre les syndicats sollicitée par les services de l'Etat pour permettre le prélèvement conjoint (24 et 47) en cas de besoin, et fixer le débit réservé à rejeter au Dropt



Réunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2015

15

FINANCES



17

11. Décision modificative du budget 2016 suite à fin de contrat DSP commune de CASTELJALOUX (partie urbaine)

- Fin du contrat de DSP à Veolia : 14 novembre 2016
Intégration de l'exploitation à la Régie Eau47 : 15 novembre 2016
- Nécessité de réajuster le budget « régie AC » en dépenses et en recettes pour une somme de 17.500 € (1,5 mois sur l'exercice 2016)



Autres modalités de sortie : prévues au contrat

Réunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016

18

12. Fixation des tarifs 2017 pour les redevances AEP, AC et ANC (parts syndicales)

- Règle générale : maintien des tarifs 2016 à quelques exceptions près et selon les engagements pris lors des transferts de compétences intervenus
- Spécificités pour les secteurs gérés en régie, après avis du Conseil d'Exploitation :
 - déterminer une part « Investissements mutualisés » ;
 - aligner la redevance AC de MONHEURT sur le prix unique d'Eau47 ;
 - appliquer le prix unique d'Eau47 aux communes ayant transféré une compétence à Eau47 mais ne souhaitant pas lui transférer leurs excédents ;
 - modifier les tarifs AEP et AC appliqués sur la commune de Casteljaloux comme convenu au moment du transfert, en ajustant ceux de l'AC désormais en régie ;
 - facturer aux usagers les frais de mise en service, avec ou sans déplacement.



Réunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016

19


CONSUMMATEURS DOMESTIQUES Eau potable : Abonnement ordinaire (part collectivité)	Proposition : Tarifs 2017		Soit prix théorique du m3
	Abonnement, en € HT / semestre	Consommation, en € HT / m3	
Territoires en DSP			
Territoires : BRAME, NORD DU LOT, NORD DE MARMANDE, SUD D'AGEN, SUD DU LOT, TOURNON D'AGENAIS, commune de BIAS	22,90 €	0,6414 €	2,85 € TTC
Territoire de la région du MAS D'AGENAIS	15,00 €	0,345 €	2,29 € TTC
Territoire de PENNE/ SAINT-SYLVESTRE	24,00 €	0,65 €	2,74 € TTC
Territoire de VILLENEUVE-SUR-LOT (centre)	2,69 €	0,185 €	2,43 € TTC




Réunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016

20


CONSOMMATEURS NON DOMESTIQUES Eau Potable - Tarif optionnel « Tarif PRO » (part collectivité)	Proposition : Tarifs 2017	
	Abonnement, en € HT / semestre	Consommation, en € HT / m3
<i>Territoires en DSP</i>		
Commune de BIAS (si > 1.200 m3/ an)	22,90 €	0,1900 €
Territoire de TOURNON D'AGENAIS	75,00 €	0,2738 € HT/m3 (< 3.000 m3/ an) 0,3500 € HT/m3 (> 3.000 m3/ an)
Territoire de VILLENEUVE/LOT (centre)	Tarifs en vigueur sur la commune	

 Réunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016 23


CONSOMMATEURS DOMESTIQUES Eau potable : Abonnement ordinaire	Proposition : Tarifs 2017		Soit prix théorique du m3
	Abonnement, en € HT / semestre	Consommation, en € HT / m3	
<i>Territoires en régle</i>			
Commune de CASTELJALOUX (centre-ville) :			
Part « exploitation »	28,00 €	0,85 €	2,01 € TTC
Part « Investissements mutualisés »	10,00 € (38,00€)	0,10 € (0,95€)	
Territoire PORTE DES LANDES :			
Part « exploitation »	33,60 €	1,01 €	2,28 € TTC
Part « investissements mutualisés »	10,00 € (43,60 €)	0,10 € (1,11€)	

 Réunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016 22

CONSOMMATEURS NON DOMESTIQUES Eau Potable - Tarif optionnel « Tarif PRO » (part collectivité)	Proposition : Tarifs 2017	
	Abonnement, en € HT / semestre	Consommation, en € HT / m3
<i>Territoires en DSP</i>		
Territoire PORTE DES LANDES	90,00 €	0,72 €

 Réunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016 29

CONSOMMATEURS DOMESTIQUES Assainissement Collectif - Abonnement ordinaire (part collectivité)	Proposition : Tarifs 2017		Soit prix théorique du m3
	Abonnement, en € HT / semestre	Consommation, en € HT / m3	
<i>Territoires en DSP</i>			
Territoires : BRAME, NORD DU LOT, NORD DE MARMANDE, SUD D'AGEN, SUD DU LOT	30,24 €	0,9179 €	3,05 € TTC
Territoire de PENNE/ SAINT-SYLVESTRE	15,00 €	0,60 €	2,11 € TTC
Territoire de TOURNON D'AGENAIS (CDC-Fumel, secteur en DSP)	08,00 €	0,22 €	1,72 € TTC

 Réunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016 28


CONSUMMATEURS DOMESTIQUES Assainissement collectif - Abonnement ordinaire	Proposition : Tarifs 2017		Soit prix théorique du m3
	Abonnement, en € HT / semestre	Consommation, en € HT / m3	
Territoires en régie			
Commune de BOURLENS (CDC-Fumel)			
Part « exploitation »			
Part « Investissements mutualisés »	(tarifs en vigueur)		<i>tarif en vigueur</i>
Commune de CASTELJALOUX (centre-ville)			
Part « exploitation »	16,00 €	0,43 €	2,30 € TTC
Part « Investissements mutualisés »	24,00 €	0,75 €	
	(40,00 €)	(1,18 €)	
Commune de FOURQUES/ Gne (dont lot. « les sables »)			
Part « exploitation »	18,92 €	0,70 €	1,68 € TTC
Part « Investissements structurants »	10,00 €	0,10 €	
	(28,92 €)	(0,80 €)	

Réunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016 25

CONSUMMATEURS DOMESTIQUES Assainissement collectif - Abonnement ordinaire	Proposition : Tarifs 2017		Soit prix théorique du m3
	Abonnement, en € HT / semestre	Consommation, en € HT / m3	
Territoires en régie			
Commune de LEYRITZ-MONCASSIN			
Part « exploitation »	40,00 €	0,40 €	1,74 € TTC
Part « Investissements structurants »	10,00 €	0,10 €	
	(50,00€)	(0,50 €)	
Commune de MONHEURT			
Part « exploitation »	46,89 €	1,48 €	3,05 € TTC
Part « Investissements structurants »	10,00 €	0,10 €	
	(56,89 €)	(1,58 €)	
Commune de PINDERES			
Part « exploitation »	17,50 €	0,30 €	1,21 € TTC
Part « Investissements structurants »	10,00 €	0,10 €	
	(27,50 €)	(0,40 €)	
Commune de SAUMEJAN			
Part « exploitation »	46,89 €	1,48 €	3,05 € TTC
Part « Investissements structurants »	10,00 €	0,10 €	
	(56,89 €)	(1,58 €)	

Réunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016 26

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Proposition : Tarifs 2017
Tous les Territoires (DSP et régie)	
Redevance de contrôle périodique des installations existantes	6,50 € net par semestre et par abonné
Redevance de contrôle périodique des installations existantes dont l'habitation n'est pas raccordée au réseau public d'eau potable (ex : puits), et pour une 2e installation	78,00 € net par installation
Redevance de contrôle diagnostic (conception-réalisation) demandé dans le cadre d'un permis de construire, pour l'instruction des dossiers d'installations neuves ou réhabilitées	100,00 € net par installation
- de moins de 20 équivalent-habitants (charge brute de pollution inférieure à 1.2 kg/j de DBOS)	
- de plus de 20 équivalent-habitants (charge brute de pollution supérieure à 1.2 kg/j de DBOS)	200,00 € net par installation
Redevance Contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente	100,00 € net par installation
- Visite	
- Contre-visite	50,00 € net par installation

<p>• Prestations annexes assurées par le service de la Régie : Voir note d'information</p>

Réunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016 27

TERRITOIRES EN RÉGIE	Proposition :
Eau Potable – Tarifs spécifiques	Tarifs 2017 en € HT
Frais d'accès au service sans déplacement	17,50 €
Frais d'accès au service avec déplacement	35,00 €
Frais de fermeture/ouverture de branchement	26,25 €
Coût horaire d'intervention si non-respect du Règlement de Service	35,00 €
Frais d'étalonnage (Banc COFRAC) d'un compteur DN 15 ou 20 mm	210,00 €
Frais d'expertise d'un compteur DN 15 ou 20 mm	220,00 €
Frais d'étalonnage (Ban COFRAC) et d'expertise d'un compteur DN 15 ou 20 mm	310,00 €
Remplacement de compteur gelé, détérioré ou disparu selon diamètre nominal :	60,00 €
○ DN 15 mm	66,00 €
○ DN 20 mm	147,50 €
○ DN 30 mm	197,50 €
○ DN 40 mm	
Prix de l'eau depuis borne incendie, borne de lavage, ou chantier divers	2,60 € / m ³
Réfection des coffrets-compteurs détériorés ou écrasés par le passage de véhicules (main d'œuvre, déplacement tractopelle éventuel, fourniture coffret et pièces diverses)	100,00 €

Reunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016

TERRITOIRES EN RÉGIE	Tarifs 2017 en € HT
Assainissement collectif – Tarifs spécifiques	
Forfait branchement compteur d'eau (réseau existant à proximité à moins de 10 m de la parcelle à raccorder)	600,00 € net
Forfait branchement compteur d'eau pour les communes (pose d'un compteur pour un bien propre à la commune)	Gratuit si usage public (hors arrosage)
Prestations supplémentaires pour travaux de raccordement :	
Main d'œuvre (frais de gestion inclus)	35 € HT
Intervention avec engins de terrassement (prix horaire incluant le chauffeur)	59 € HT
Réalisation tranchée ordinaire, ouverture et remblai	Voir bordereau de prix
Pièces (les plus fréquemment utilisées)	Voir bordereau de prix
Frais d'accès au service pour les usagers non abonnés au service eau potable	17,50 €
Coût horaire d'intervention si non-respect du Règlement de Service	35,00 €
Contrôle de conformité du raccordement au réseau d'assainissement collectif	70,00 €

13. Règle transitoire de financement des équipements d'AC par les communes nouvellement intégrées au Syndicat Eau47

- Règles syndicales : participation financière des communes membres fixée à **10%** de l'opération pour les travaux d'assainissement
- Certaines communes nouvellement intégrées au syndicat Eau47 appartiennent à un syndicat ou EPCI prenant entièrement en charge ces dépenses
- Adoption d'une règle transitoire de financement des équipements ?
0% de la commune pour toute opération engagée par la collectivité d'origine et reprise au PPI d'Eau47, à la condition que la phase « AVANT-PROJET » de la maîtrise d'œuvre, qui détermine le plan de financement définitif, soit terminée à la date de la délibération du Comité syndical acceptant le transfert
- Communes qui exerçaient directement la compétence avant le transfert à Eau47 ou sur lesquelles aucun équipement ou projet ne préexistait : 10% de participation
- EPCI compétents ayant transféré l'exercice à Eau47 : 10% de participation (supportée par la CDC)

Vu en Bureau syndical le 20 sept 2016

Reunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016

Territoire	Commune	Opération	Année AVP	Estimation financière HT	Participation communale*
FDL	Casteljaloux	Mis en séparatif du réseau d'assainissement	2016	7 000 000 €	10%
	Sauméjan	Renouvellement de la step	2016	280 000 €	10%
	Sauméjan	Réhabilitation du Réseau	2017	90 000 €	10%
	Fourques	Raccordement Lotissement Les Sables	2016	90 000 €	10%
	Fourques	Renouvellement de la step	2016	425 000 €	10%
	St Pierre de Buzet	Assainissement du Bourg	2016	175 000 €	10%
PSS	Dausse	Réhab réseau St Martin des Callies	2015	121 000 €	0%
	Penne et St Sylvestre	Réhab Réseau suite au diag (tr 2015) Réhab Réseau suite au diag (tr 2016-2017)	2015 2016	1 280 000 € 2 100 000 €	0% 10%
NDM	Penne	Renouvellement de la step	2018	4 200 000 €	10%
	Ste Bazaille	Réhab Réseau Saint Pey d'Aaron	2016	63 000 €	10%

Reunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016

*au communautaire si compétence en AC

Règles de financement des équipements d'eaux pluviales par les communes (information)

- Parmi les incidences de La Loi NOTRe figure l'exigence de la gestion des eaux pluviales dans le cadre de la compétence assainissement. En effet, la gestion des eaux pluviales deviendra Indissociable de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020

Règles de financement des équipements de sécurité incendie par les communes (information)

- **RAPPEL** : La compétence de la défense contre l'incendie n'étant pas une compétence du Syndicat, le Syndicat Eau47 ne finance pas les équipements



Réunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016

11

14. Détermination des règles d'indemnisation des servitudes pour passage de canalisations publiques EN TERRAIN PRIVE

- Établissement de servitudes de passage pour les canalisations souterraines publiques en terrains privés, lors de la réalisation des réseaux d'eau et d'assainissement
- Nécessité de prévoir et de définir les modalités et les montants à verser aux propriétaires concernés, en différenciant :
 - canalisation **structurante**, dont le tracé en terrain privé est techniquement et économiquement avantageux (indemnisation)
 - canalisation servant l'intérêt d'un particulier (pas d'indemnisation)
- Il est proposé les règles d'indemnisation suivantes :
 - Assainissement collectif : forfait de 1 000 € par propriétaire (par tranche de 150ml)
 - Eau potable : 100 € par propriétaire + 1 €/ml
 - Indemnité versée de façon unique, forfaitaire et définitive



Réunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016

14

15. Décisions modificatives pour changement d'imputation comptable (reprise résultats de clôture)

- Pour régularisation comptable des ex-syndicats de Penne d'Agenais/ Saint-Sylvestre (AEP, AC- ANC) et du SIVOM de la région de Casteljaloux (AEP)
- Modification de l'inscription comptable des reprises de résultats de clôture :
 - à l'article 002 : « Excédent de fonctionnement reporté » (et non au ch.77 « Produits Exceptionnels » pour la section de fonctionnement ;
 - à l'article 001 « Déficit d'investissement reporté » (et non à l'article 1068 « Autres réserves ») pour la section d'investissement.



Réunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016

15

*Budget annexe Eau potable

Fonctionnement	DEPENSES			RECETTES			
	Libelle	article	Total budget	article	Montant	Total budget	
		BP 2016	DM		BP 2016	DM	
		6					
Autres produits exceptionnels				778	781 430 €	699 859 €	81 571 €
Excédent de fonctionnement reporté SIE PSS				002	3 538 665 €	699 859 €	4 238 524 €
Total					4 320 095 €	0 €	4 320 095 €
Investissement	DEPENSES			RECETTES			
Libelle	article	BP 2016	DM	article	BP 2016	DM	
Autres réserves	1068	210 385 €	-210 385 €				
Déficit d'investissement reporté SIE PSS	001	941 805 €	210 385 €				
Total		1 152 190 €	0 €		1 152 190 €	0 €	

Réunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016

18

Budget annexe Régie Eau potable

Fonctionnement		DEPENSES			RECETTES			
Libellé	article	BP 2016	DM	Total budget	article	BP 2016	Montant DM	Total budget
Autres produits exceptionnels					778	949 240 €	- 949 240 €	0 €
Excédent de fonctionnement reporté SIVOM					002	288 145 €	949 240 €	1 237 385 €
Total						1 237 385 €	0 €	1 237 385 €

Investissement		DEPENSES			RECETTES			
Libellé	article	BP 2016	DM	Total budget	article	BP 2016	Montant DM	Total budget
Autres réserves					1068	394 800 €	-394 800 €	0 €
Excédent d'investissement reporté SIVOM					001	58 890 €	394 800 €	453 690 €
Total						453 690 €	0 €	453 690 €

Reunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016

Budget annexe Assainissement collectif

Fonctionnement		DEPENSES			RECETTES			
Libellé	article	BP 2016	DM	Total budget	article	BP 2016	Montant DM	Total budget
Autres produits exceptionnels					778	221 494 €	-221 494 €	0 €
Excédent de fonctionnement reporté SIA PSS					002	0 €	221 494 €	221 494 €
Total						221 494 €	0 €	221 494 €

Investissement		DEPENSES			RECETTES			
Libellé	article	BP 2016	DM	Total budget	article	BP 2016	Montant DM	Total budget
Autres réserves					1068	2 213 640 €	-27 763 €	2 185 877 €
Deficit reporté SIA PSS					001	809 600 €	-27 763 €	781 837 €
Total						809 600 €	-27 763 €	781 837 €

Reunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016

Budget annexe Assainissement non collectif

Fonctionnement		DEPENSES			RECETTES			
Libellé	article	BP 2016	Montant DM	Total budget	article	BP 2016	Montant DM	Total budget
Produits exceptionnels divers					778	242 695 €	-242 695 €	0 €
Excédent de fonctionnement reporté					002	2 349 010 €	+ 242 695 €	2 591 705 €
Total						2 591 705 €	0 €	2 591 705 €

Reunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016

16. DM comptable : régularisation du retrait des 24 communes de l'A.A. (cf point n°3)

Libellé	Dépenses			Recettes		
	article	BP 2016	Proposition ?	article	BP 2016	Proposition ?
Fonctionnement :						
Intérêts régés à l'échéance	66111	518 325 €	-73 065 €			
ICNE n	661121	184 150 €	-16 650 €			
Charges diverses de gestion courante	658	464 330 €	-13 425 €			
Autres produits financiers				7688	173 120 €	-103 140 €
TOTAL			-103 140 €			-103 140 €
Investissement :						
Capital des emprunts	164	1 475 455 €	-194 095 €			
Avances remboursables	167	241 460 €	-49 475 €			
Travaux	2315	12 327 600 €	-455 860 €			
Créances sur collectivités publiques				2763	1 932 415 €	-699 430 €
TOTAL			-699 430 €			-699 430 €

17. Application du cadre directeur concernant les conditions de reprise des résultats budgétaires suite à un transfert de compétence

- Mars 2016 : établissement par le Comité Syndical d'un cadre directeur concernant les conditions de reprise des résultats budgétaires, afin de faciliter les discussions avec les communes et EPCI avant un éventuel transfert de compétence
- Certaines collectivités souhaitent conserver leurs excédents et n'ont pas délibéré de façon concordante avec le Comité d'Eau47
- Proposition du Bureau de maintenir le cadre directeur établi par le Comité du 31 mars 2016 compte tenu :
 - des travaux prévus
 - des tarifs pratiqués
- Proposition d'appliquer le tarif unique d'Eau47 aux communes souhaitant conserver leurs excédents 2015 (ex. : SAUMEJAN)



Reunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016

41

Résultats budgétaires	Collectivité d'origine	
	COMMUNE (ou EPCI non dissous)	SYNDICATS DISSOUS (ou en voie de dissolution)
Investissement :		
- Excédent	Repris par Eau47	Repris par Eau47
- Déficit	Repris par Eau47	Repris par Eau47
Fonctionnement :	Conservé par la commune, <u>déduction faite de :</u>	Repris par Eau47
- Excédent	- Annuités d'emprunt restantes (capital + intérêts) - Dotations amortissements	
- Déficit	Conservé par la commune	Repris par Eau47



Reunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016

47

18. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits du BP 2016

- Autorisation d'engager les dépenses d'investissement à hauteur de 25% du montant 2016, du 01/01/17 jusqu'au vote du budget 2017

Budgets	Budget 2016 en €	25 %
Principal	131 000 €	32 750 €
Eau potable	20 418 590 €	5 104 647 €
Régie eau potable	897 010 €	224 252 €
Assainissement Collectif	12 419 650 €	3 104 912 €
Régie Assainissement Collectif	44 535 €	11 133 €



Reunion du Comité syndical Eau47 - 17 novembre 2016

44

FONDS DE SOLIDARITÉ



19. Participations et subvention 2016

- Proposition d'attribuer une aide de 5.000 € à l'Association l'ADRAR pour réalisation de la station d'épuration de l'hôpital Saint Anne de Mananjary à Madagascar
- Approbation des participations 2016 des collectivités à verser au budget « Solidarité » :

Collectivités	Volumes facturés en 2015	→ Montant des participations 2016
Syndicat EAU 47	7 683 649 m ³	12.509,99 €
Syndicat de la Lémance	1 216 805 m ³	1.825,21 €
Syndicat de Cocumont	633 669 m ³	950,50 €
Syndicat du Sud de Marmande	146 542 m ³	219,81 €
Syndicat de Clairac-Castelmoron	475 783 m ³	713,67 €
TOTAUX	10.812.792 m³	16.219,18 €



Solde prévisionnel Fonds solidarité fin 2016 : 79.715 €

20. Suite donnée à l'action de coopération décentralisée en Birmanie (Myanmar)

- Fin 2013 : lancement de l'opération de coopération décentralisée visant à soutenir le développement d'une commune de Birmanie (Myanmar) en matière d'eau potable et d'assainissement
Aides : Ambassade de France à RANGOUN, Coop'Eau Conseil (AMO) et le GRET (ONG française implantée en Birmanie)

- 2014 et 2015 : réalisation d'études et missions exploratoires

Résultats obtenus : satisfaisants

Coût supporté à 60% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Au terme de ces travaux préparatoires : décision de réaliser l'assainissement de l'hôpital de MONYWA



Reunion du Comité syndical Eau47
17 novembre 2016

46

- Cependant, depuis début 2016, difficultés remettent en question l'opération :

- soutien peu marqué de l'Ambassade de France,
- plan pluriannuel de financement déséquilibré, au détriment des actions sur le terrain birman,
- réticence de l'Agence d'Eau à financer le projet,
- compétence du GRET peu adaptée,
- barrière de la langue
- faible disponibilité des moyens humains d'Eau47 compte tenu des impacts de la loi NOTRe.



Proposition de mettre un terme à cette opération

Reunion du Comité syndical Eau47
17 novembre 2016

47

GESTION DU PATRIMOINE FONCIER



21. Lancement procédure de passage de canalisations en terrain privé pour cause d'utilité publique dans le cadre du projet « Center Parc »

- ❖ Échec de la procédure amiable de servitude pour la pose de canalisations AEP et AC chez M. Yves CORBEFIN, propriétaire, sur la commune de PINDERES
- ❖ Lancement d'une **procédure de passage de canalisations en terrain privé d'utilité publique**
 - longueur de 500 ml env. de canalisations
 - ouvrirait droit à indemnisation



Réunion du Comité syndical Eau47
17 novembre 2016

49

INFORMATIONS SUR LES POUVOIRS ET COMPÉTENCES DÉLÉGUÉS



Réunion du Comité syndical Eau47
17 novembre 2016

50

- ❖ Communication des décisions soumises au **Bureau** en vertu de l'article **L.5211-10** du C.G.C.T. (sur délégation du Comité) depuis le 30 juin 2016
- ❖ Communication des **décisions de la Présidente et des Vice-Présidents** prises en vertu de l'article **L.5211-9** du C.G.C.T. (délégation de fonction du Président) depuis le 30 juin 2016



Réunion du Comité syndical Eau47
17 novembre 2016

51

Merci de votre attention !



Réunion du Comité syndical Eau47
17 novembre 2016

52

